

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022 -**

L'an deux mille vingt-deux, le 27 septembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Date de convocation du conseil : 21 septembre 2022

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 33
	votants : 39

Secrétariat de séance : Madame Michelle PERROCHAUD

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Serge HÉGRON
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
Mme Marie-Thérèse CORGNIET
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FETIVEAU
M. Christophe LEGLAND
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Mathieu LEGRAND
Mme Julie BONNETON

Mme Myriam BOURCEREAU, absente, a donné pouvoir à M. Jean-Yves MARNIER.
Mme Martine CHABIRAND, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU.
Mme Marie-Anne DAVID, absente, a donné pouvoir à M. Christian CHIRON.
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à M. Patrick VOGELSPERGER.
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET.
M. Sébastien MICHAUD, absent, a donné procuration à M. Emmanuel GUILLET.

M. Fabrice CHAMARD, absent.
Mme Bernadette GRATON, absente.
Mme Virginie MENARD, absente.

**RAPPORT D'ACTIVITES 2021 DES SERVICES ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

En application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *le Maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné [...] Les services d'assainissement municipaux sont soumis aux dispositions du présent article.* »

Préparés par les services, les rapports reprennent les principales données sur le service public d'assainissement collectif et non collectif pour l'exercice 2021. Ils intègrent notamment les données fournies par le délégataire du service d'assainissement collectif.

M. le Président indique que l'assainissement collectif compte 12 051 abonnés, près de 2 000 000 m³ d'eaux usées traitées, 15 stations d'épuration et 197.4 km de réseaux d'eaux usées. Sur l'année 2021, un travail a été mené pour finaliser les schémas directeurs. Le programme de travaux qui en a découlé s'est traduit par des montants d'engagement conséquents en 2021, notamment sur les réseaux d'eaux usées. Il précise que l'intercommunalité déplore les eaux parasites présentes dans les réseaux qui sont liées au fait que nous sommes un territoire d'eau ce qui nous amène à devoir continuellement mener des requalifications de réseaux.

M. le Président rappelle que près de 5 800 foyers sont concernés par l'assainissement non collectif. En 2021, 271 dossiers ont été validés suite à un contrôle de conception. Par ailleurs, 243 contrôles de réalisation, 733 contrôles de bon fonctionnement et 137 contrôles en cas de vente ont été effectués. Le taux de conformité global est de 57.5%. Pour rappel, la subvention apportée par Grand Lieu Communauté dans le cadre d'opérations sur l'assainissement non collectif a été augmentée. Cela a été un véritable levier puisqu'aujourd'hui, les crédits alloués à cette opération sont consommés.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2224-5 ;

VU le Code de l'environnement ;

VU le rapport d'activités des services assainissement collectif et assainissement non collectif pour l'année 2021 ;

Entendu le rapporteur en son exposé, les membres du Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **PRENNENT ACTE** du rapport d'activités du service Assainissement Collectif pour l'année 2021 ;
- **PRENNENT ACTE** du rapport d'activité du service Assainissement Non Collectif pour l'année 2021.

Acte n° : DE174-C270922

Publié sur le site internet le : 4/10/22

Fait à La Chevrolière, le 28 septembre 2022,
Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 29/09/2022
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022 -**

L'an deux mille vingt-deux, le 27 septembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Date de convocation du conseil : 21 septembre 2022

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 33
	votants : 39

Secrétariat de séance : Madame Michelle PERROCHAUD

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Serge HÉGRON
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
Mme Marie-Thérèse CORGNIET
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
M. Christophe LEGLAND
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Mathieu LEGRAND
Mme Julie BONNETON

Mme Myriam BOURCEREAU, absente, a donné pouvoir à M. Jean-Yves MARNIER.
Mme Martine CHABIRAND, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU.
Mme Marie-Anne DAVID, absente, a donné pouvoir à M. Christian CHIRON.
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à M. Patrick VOGELSPERGER.
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET.
M. Sébastien MICHAUD, absent, a donné procuration à M. Emmanuel GUILLET.

M. Fabrice CHAMARD, absent.
Mme Bernadette GRATON, absente.
Mme Virginie MENARD, absente.

RAPPORT D'ACTIVITES 2021 DU SERVICE DECHETS

En application de l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales « *le Maire ou le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente, respectivement, au conseil municipal ou à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.* »

Le rapport préparé par le service expose les indicateurs techniques et financiers du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Il y figure également une présentation générale du service et de son fonctionnement et les faits marquants de l'année 2021.

M. Bernard COUDRIAU indique que 36 223 bacs et 190 colonnes d'apport volontaire sont présents sur le territoire. Les déchets des bacs gris, jaunes, verre et papiers représentent 211 kg par an et par habitant et si l'on prend en considération l'ensemble des déchets y compris dans les déchèteries, le nombre s'élève à 725 kg par an et par habitant. Le passage à la levée toutes les deux semaines, l'augmentation très importante des tonnages en déchèteries et l'approbation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés ont été les faits marquants de l'année.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2224-17-1 ;

VU le Code de l'environnement ;

VU le rapport d'activités du service déchets pour l'année 2021 ;

Entendu le rapporteur en son exposé, les membres du Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **PRENNENT ACTE** du rapport d'activités du service déchets pour l'année 2021.

Acte n° : DE175-C270922

Publié sur le site internet le : 4/10/22

Fait à La Chevrolière, le 28 septembre 2022,
Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 29/09/2022
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022 -**

L'an deux mille vingt-deux, le 27 septembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Date de convocation du conseil : 21 septembre 2022

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 33
	votants : 39

Secrétariat de séance : Madame Michelle PERROCHAUD

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Serge HÉGRON
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
Mme Marie-Thérèse CORGNIET
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
M. Christophe LEGLAND
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Mathieu LEGRAND
Mme Julie BONNETON

Mme Myriam BOURCEREAU, absente, a donné pouvoir à M. Jean-Yves MARNIER.
Mme Martine CHABIRAND, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU.
Mme Marie-Anne DAVID, absente, a donné pouvoir à M. Christian CHIRON.
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à M. Patrick VOGELSPERGER.
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET.
M. Sébastien MICHAUD, absent, a donné procuration à M. Emmanuel GUILLET.

M. Fabrice CHAMARD, absent.
Mme Bernadette GRATON, absente.
Mme Virginie MENARD, absente.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Le marché de traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de Grand Lieu Communauté arrive à échéance le 30 juin 2023. Afin de souscrire un nouveau marché, un appel d'offres ouvert a été lancé en juillet 2022 dans le cadre d'une procédure formalisée, conformément aux dispositions du code de la commande publique.

Le marché concerne exclusivement le traitement des ordures ménagères résiduelles collectées en porte à porte sur le territoire de Grand Lieu Communauté. La date du début d'exécution des prestations est fixée au 1^{er} juillet 2023. La durée du marché étant de 18 mois, celui-ci se terminera donc le 31 décembre 2024. Il ne fera l'objet d'aucune reconduction.

A l'issue de la procédure de consultation, une entreprise a remis une offre conforme. Au vu de cette consultation et, après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 20 septembre 2022 à 18h00 a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise **ARC EN CIEL 2034**, pour un montant estimatif total de **1 293 054,50€ HT**, soit **1 422 359,95 € TTC**.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 20 septembre 2022 à 18h00, attribuant le présent marché à l'entreprise **ARC EN CIEL 2034** au regard des critères d'attribution énoncés dans le règlement de publicité et l'avis de publicité ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de la décision de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer le marché à l'entreprise **ARC EN CIEL 2034**, sise 2 Route de la Navale 44220 Couëron, pour un montant estimatif total de **1 293 054,50€ HT**, soit **1 422 359,95 € TTC**.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou les vice-Présidents à signer les pièces du marché.

Acte n° : DE176-C270922

Publié sur le site internet le : 4/10/22

Fait à La Chevrolière, le 28 septembre 2022,
Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 29/09/2022
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022 -**

L'an deux mille vingt-deux, le 27 septembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Date de convocation du conseil : 21 septembre 2022

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 33
	votants : 39

Secrétariat de séance : Madame Michelle PERROCHAUD

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Serge HÉGRON
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
Mme Marie-Thérèse CORGNIET
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FETIVEAU
M. Christophe LEGLAND
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Mathieu LEGRAND
Mme Julie BONNETON

Mme Myriam BOURCEREAU, absente, a donné pouvoir à M. Jean-Yves MARNIER.
Mme Martine CHABIRAND, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU.
Mme Marie-Anne DAVID, absente, a donné pouvoir à M. Christian CHIRON.
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à M. Patrick VOGELSPERGER.
Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET.
M. Sébastien MICHAUD, absent, a donné procuration à M. Emmanuel GUILLET.

M. Fabrice CHAMARD, absent.
Mme Bernadette GRATON, absente.
Mme Virginie MENARD, absente.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Le marché de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de Grand Lieu Communauté arrive à échéance le 3 juillet 2023. Afin de souscrire un nouveau marché, un appel d'offres ouvert a été lancé en juin 2022 dans le cadre d'une procédure formalisée, conformément aux dispositions du code de la commande publique.

La consultation comprend 2 lots portant sur :

- **Lot 1 : COLLECTE DES DECHETS MENAGERS EN PORTE A PORTE**
 - o Collecte en porte-à-porte des ordures ménagères résiduelles en bacs individuels une fois toutes les deux semaines (C0,5) et transport à l'exutoire ;
 - o Collecte en porte-à-porte des emballages ménagers en bacs individuels une fois toutes les deux semaines (C0,5) ;
 - o Collectes supplémentaires (C1 ou C2) de certains gros producteurs ;
 - o Transfert des emballages ménagers vers le centre de tri désigné par Grand Lieu ;
 - o En tranche optionnelle : collecte et traitement des bio déchets de gros Producteurs.

- **Lot 2 : COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE DU VERRE ET DES PAPIERS**
 - o Collecte des bornes d'apport volontaire de verre, acheminement vers une plate-forme appropriée, stockage et rechargement ;
 - o Collecte des bornes d'apport volontaire des papiers, acheminement vers une plate-forme appropriée, stockage et rechargement.

La date de début des prestations est fixée au 3 juillet 2023. Le marché est conclu pour une durée d'environ 5 ans et 6 mois à compter de la date de début des prestations, reconductible pour une ou deux périodes de 6 mois chacune.

Quatre entreprises ont répondu dans les délais au lot n°1, et quatre entreprises ont répondu dans les délais au lot n°2. Au vu de cette consultation et, après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 20 septembre 2022 à 18h00 a décidé d'attribuer :

- Le lot n°1 à l'entreprise **URBASER ENVIRONNEMENT**, pour un montant estimatif annuel de **1 066 183.03 € HT**, soit **6 930 189.70 € HT** sur une durée maximum de **6 ans et 6 mois** (compris tranche optionnelle 1) ;
- Le lot n°2 à l'entreprise **VEOLIA – GRANDJOUAN SACO**, pour un montant estimatif annuel de **135 931.50 € HT**, soit **883 554.75€ HT** sur une durée maximum de **6 ans et 6 mois**.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 20 septembre 2022 à 18h00 ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de la décision de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer :

- Le lot n°1 du marché à l'entreprise URBASER ENVIRONNEMENT, pour un montant estimatif annuel de 1 066 183.03 € HT, soit 6 930 189.70 € HT sur une durée maximum de 6 ans et 6 mois (compris tranche optionnelle 1).
 - Le lot n°2 du marché à l'entreprise VEOLIA – GRANDJOUAN SACO, pour un montant estimatif annuel de 135 931.50 € HT, soit 883 554.75€ HT sur une durée maximum de 6 ans et 6 mois.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou les vice-Présidents à signer les pièces du marché.

Acte n° : DE177-C270922

Publié sur le site internet le : 4/10/22

Fait à La Chevrolière, le 28 septembre 2022,
Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann

Boblin

Date de signature : 29/09/2022

Qualité : Président de Grand Lieu

Communauté

